

N°10 - Décision modificative n°1 - Budget annexe du service de l'eau - Exercice 2018

Rapporteur M. Bastide

M. BASTIDE : Dans le cadre du budget annexe de la Régie des Transports, il est nécessaire d'ajuster certains chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications présentées dans la délibération jointe en annexe. On est sur une augmentation en section de fonctionnement de 20 000 euros, c'est le carburant et en section d'investissement de 85 000 euros.

MONSIEUR LE MAIRE : Je voudrais quand même rappeler et c'est un véritable scandale que pour continuer à assurer la gratuité des transports de nos élèves, on est obligé de reverser des montants à la Métropole sur notre propre service, on paie pratiquement 2 fois. Cela été dénoncé à plusieurs reprises par moi en particulier lors du Conseil de Métropole. Vous vous rendez compte pour maintenir la gratuité. M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.